Image not found or type unknown

garde alternée (distance + metier sans jours de repos fixe)

Par **gautier morgane**, le **29/04/2013** à **16:20**

Bonjour Mr suite a une separation mon ex conjoint souhaite quitter la vendée pour aller s'installer en bretagne, il exerce le metier de marin pecheur a la semaine, voir parfois au mois,il n'a donc auccun jours de repos fixe. (il ne sait jamais quand il rentre, ni quand il repart) il nous ai donc impossible de tenir un calendrier! je voudrais donc avoir des renseignement sur le fonctionnement de la garde alternée de notre fille de neuf mois, dans le cas suivant, prenant en compte son metier et les trois heure de route qui nous eloigne. cordialement, avec tout mes remerciement

Par **cabinet JWS**, le **01/05/2013** à **10:13**

Bonjour,

Il s'avère que le Juge aux affaires familiales ne mettra en place une garde alternée que si les parents s'entendent bien, que leur domicile est proche et que l'emploi du temps de chacun permette ce type de garde.

Sentiments dévoués.

Cabinet d'avocats JWS
www.avocats-jws.com

Par **cabinet JWS**, le **01/05/2013** à **10:14**

Bonjour,

Il s'avère que le Juge aux affaires familiales ne mettra en place une garde alternée que si les parents s'entendent bien, que leur domicile est proche et que l'emploi du temps de chacun permette ce type de garde.

Sentiments dévoués.

Cabinet d'avocats JWS

www.avocats-jws.com

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés